



Analyse des révisions

Statistiques des nouvelles rentes (NRS)

Neuchâtel, 2022

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements: jehane.simona@bfs.admin.ch, tél. +41 58 484 96 28
Rédaction: Jehane Simona, OFS
Contenu: Jehane Simona, OFS
Domaine: 13 Sécurité sociale
Langue du texte original: Français

Concept de mise en page: Section DIAM
Téléchargement: www.statistique.ch
Numéro OFS: do-f-13.07.02-NRS.01
Copyright: OFS, Neuchâtel 2022
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée

Table des matières

1	But du document	3
2	Révision de janvier 2022	3
3	Bref explicatif des révisions antérieures	4

1 But du document

Le présent document permet de présenter au fur et à mesure les révisions apportées à la statistique des nouvelles rentes et d'en retracer l'historique. Un nouveau chapitre (Révision de < mois, année >) et deux nouveaux sous-chapitres (« Explicatif de la révision » et « Impact sur les résultats ») sont ajoutés lors de chaque révision. Les révisions sont exposées des plus récentes aux plus anciennes. Ce document a été élaboré à l'occasion de l'instauration d'une politique des révisions par l'OFS en 2020. Les révisions antérieures à 2020 n'ont pas toujours été documentées dans les mêmes détails ; elles vont donc faire l'objet d'un bref explicatif au dernier chapitre.

2 Révision de janvier 2022

2.1 Explicatif de la révision

Les années de 2015 à 2018 ont subi une révision non-planifiée concernant les prestations en capital versées par le pilier 3b, et les chiffres révisés sont publiés lors de la publication des résultats de la NRS 2020 (le 18 janvier 2022). En effet, les montants indiqués dans les formulaires (remplis par les caisses de pensions et/ou les assurances privées) et transmis à l'AFC (administration fédérale des contributions), n'étaient pas corrects pour certaines annonces des caisses de pensions/assurances. Pour certaines de ces institutions, les montants indiqués étaient systématiquement erronés ou égaux à zéro. En revanche, les montants effectivement versés par ces mêmes caisses/assurances étaient indiqués en « commentaires » dudit formulaire. Nous avons dû corriger tous les montants égaux à zéro ou non des caisses de pensions/assurances concernées, et les remplacer par le montant indiqué dans le commentaire. Les résultats 2019 et 2020 ont été publiés de manière correcte, en tenant déjà compte de cette révision lors de la production annuelle des chiffres de la statistique des nouvelles rentes.

2.2 Impact sur les résultats

Le tableau 1 présente l'impact de la révision sur les résultats pour les quatre années : 2018, 2017, 2016 et 2015

Tableau 1: révision de janvier 2022, nombre de bénéficiaires d'une prestation en capital du pilier 3b et montants, 2018 à 2015

NRS	2018	2017	2016	2015
<i>Données non-révisées</i>				
Nombre de bénéficiaires	49 029	50 025	54 689	61 295
moyenne	54 795	55 301	53 212	56 194
1er quartile	11 707	11 686	11 419	11 245
Médiane	25 804	25 373	25 000	25 036
3ème quartile	57 748	56 530	55 673	58 304
<i>Données révisées</i>				
Nombre de bénéficiaires	48 959	49 983	54 608	61 235
moyenne	54 400	53 324	53 271	56 221
1er quartile	11 721	11 699	11 465	11 260
Médiane	25 851	25 413	25 000	25 079
3ème quartile	57 706	56 598	55 748	58 357

Source : NRS 2018, 2017, 2016, 2015

3 Bref explicatif des révisions antérieures

La statistique des nouvelles rentes a en outre fait l'objet d'une révision non-planifiée en juillet 2017 (pour les années de 2015 à 2016), lorsqu'un retard dans la transmission de formulaires avait été constaté pour ces années. Cela avait conduit à une légère augmentation du nombre de bénéficiaires (les montants moyens demeuraient inchangés).